

ARRÊTÉ N° 07 - SC/2025

Fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel, par voie de promotion interne, d'accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} Classe – Spécialité « Espaces verts et naturels » (Catégorie B) - Session 2025, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret N° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret N° 2010-1360 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret N° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu l'arrêté N° 20 – SC/2024 portant ouverture de l'examen professionnel, par voie de promotion interne, d'accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} Classe – Spécialité « Espaces verts et naturels » (Catégorie B) – Session 2025, organisé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie ;

Vu les conventions cadres relatives à l'organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu la Charte Régionale et la convention de mutualisation des coûts des Centres de gestion de la région Occitanie ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales ;

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 21 novembre 2024 (le cachet de la poste faisant foi),

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel, par voie de promotion interne, d'accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} Classe – Spécialité « Espaces verts et naturels » (Catégorie B) - Session 2025, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie.

Particulier de l'Etat
066-286600267-20250318-07SC2025-AR
Date de présentation : 18/03/2025

Elle contient : 66 noms, dont :

Nombre de candidats admis à concourir	Dossier sous réserve (incomplet)	Dossier avec aménagement d'épreuve
66	-	-

Article 2 : L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 10 avril 2025 à PERPIGNAN et ses environs.

Article 3 : Les candidats sont invités à se conformer au règlement général des concours et examens organisés par le CDG66, téléchargeable sur le site internet www.cdg66.fr.

Article 4 : Chaque candidat est convoqué individuellement via l'espace sécurisé du candidat. Cette convocation est nominative, elle indique la date, le lieu et l'horaire de convocation. La convocation doit être apportée par le candidat le jour de l'épreuve.
Le CDG66 ne saurait être rendu responsable de problèmes, retards éventuels, voire de non-réception des correspondances par voie dématérialisée ou postale.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

Article 6 : Le Président, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PERPIGNAN, le **18 MARS 2025**

Le Président,



Robert GARRABÉ

ANNEXE

**Liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel,
par voie de promotion interne, d'accès au grade de
Technicien Territorial Principal de 2^{ème} Classe (Catégorie B)
Spécialité « Espaces verts et naturels »**

SESSION 2025

N° de Dossier	Nom	Prénom
33707	BAGHDOUD	Mounir
34012	BEGUE	Christophe
34013	BEGUE	Aurélie
34079	BENETTI	Joel
33836	BES	Laurent Gilbert René
33901	BIGA	Michel
33726	BLAYA	Gilles
34080	BOMBONNELLE	Sylvain
34020	BONIN	Gwénaél Paul Marie
33728	BROUILLET	Stéphanie
34090	BRUGUIERE	Nicolas
33737	BUCCA	Sebastien
34356	CALAS	Cyrille Claude
34091	CASSU	Joël
33733	CROS	Thery
34081	DEL BARRIO	Cedric
34010	DELVALLE	Gerald
33730	DENZEZ	Laurence
33846	ESCARO	Christophe
34023	FARGUES	Cedric Emile Simon
33841	FAUCHET	Crist
33743	FIOL	Julien
33740	FONS	Vincent
33736	FOUILHE	Florian
34008	FOURNIER	Patrice

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20250318-07SC2025-AR
Date de réception préfecture : 18/03/2025

N° de Dossier	Nom	Prénom
34092	FUMERY	Nicolas
34093	GERS	Philippe
34007	GIMENO	Sebastien
33697	GOURDOUZE	Jean
33708	HUERTA	Aurore
34018	HUGUET	Florent Bertrand
34019	HUON	Jean-Philippe
33732	JACQUEL	Christophe Robert Joseph
34094	JAMPY	Florian
33741	JOSSE	Philippe
33735	JOUET	Nicolas
34095	LAROUSSE	Manon
33727	LASSUS	Dominique
33838	LEFEBVRE	Loic
33709	LOPEZ	David
34017	LURMEAU	Jérôme
33710	MARCH	Jean-Philippe
34014	MIRABELLA	Sophie
34016	MORAIS	Helder
34097	MORAN	Pierre-Erwan
34098	MOYA	Fabien
33738	NABEIRO	Alexandre
33904	NEGRE	Philippe
34015	OLIVIER	Laurent
33694	PERIES	Jean-Marie
33847	PESENTI	Anthony
34082	PINEL	Frédéric
34083	PRIOURET	Thierry
33839	PY	Ellen
33902	QUATROCIS	Thomas
34021	RAPUZZI	Sebastien
33845	REY	Romain
33903	RICHAUD	Lydie
33739	RIVALS	Guillaume
33906	ROUMEC	Alban
34011	ROUQUETTE	Olivier
33742	SENGENES	David

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20250318-07SC2025-AR
Date de réception préfecture : 18/03/2025

N° de Dossier	Nom	Prénom
33692	SERRE	Charles Edmond
33725	SOULA	Olivier
34084	VALLS	Yannick
34022	VIDAL	Pascaline

Liste arrêtée à 66 (soixante-six) candidats

Accusé de réception en préfecture
 66020 PERPIGNAN Cedex
 Date de réception préfecture : 18/03/2025